

Journée d'introduction aux études

Filière Ergothérapie

12.09.2025

Haute école de travail social et de la santé Lausanne



HE
TSL

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Bienvenue dans la filière Ergothérapie !

Alessandro Pelizzari

Directeur

Angélique Fellay

Directrice adjointe



HE
TSL

Bienvenue dans la filière Ergothérapie !

Martine Bertrand Leiser

Co-doyenne, responsable de filière

Sylvie Ray-Kaeser

Co-doyenne, responsable de filière





Être Ergothérapeute c'est ...

- Un job assuré et durable
- Une profession qui fait sens et qui est reconnue
- Des compétences diverses et variées
- Une communauté professionnelle soudée

- Des horaires de jour
- Des opportunités de carrière
- La possibilité de travailler dans différents lieux de pratique et à l'étranger
- La possibilité d'exercer en indépendance
- La possibilité de se former tout au long de sa carrière (Master, PhD, CAS, DAS, spécialisations, etc.)



S o m m a i r e

9h30	A. Pelizzari, A. Fellay	Mots de bienvenue de la direction, présentation de la HETSL
10h20	Doyennes	Présentation de la filière et de la formation
11h00	Pause	
11h30	M. Froidevaux	Service administratif et de gestion des études
11h45	L. Goussebaire	Informations pratiques
11h15	Doyennes	Présentation du programme d'étude, des mobilités, des aménagements d'étude et des règles de fonctionnement
13h00	Repas	
14h00	J. Rosset	Services informatiques
14h15	Décanat et support IT	Prise en main des outils et documents utiles
15h00	Pause	
15h20	B. Perret	Conseil représentatif CREP
15h30	N. Pulzer et coll.	Groupe Respect
15h50	H. Hottinger et M.Foglietta	Associations étudiantes
16h00	Doyennes	Divers
16h30		Clôture

Présentation de la filière

Responsables de la filière ergothérapie

Martine Bertrand Leiser

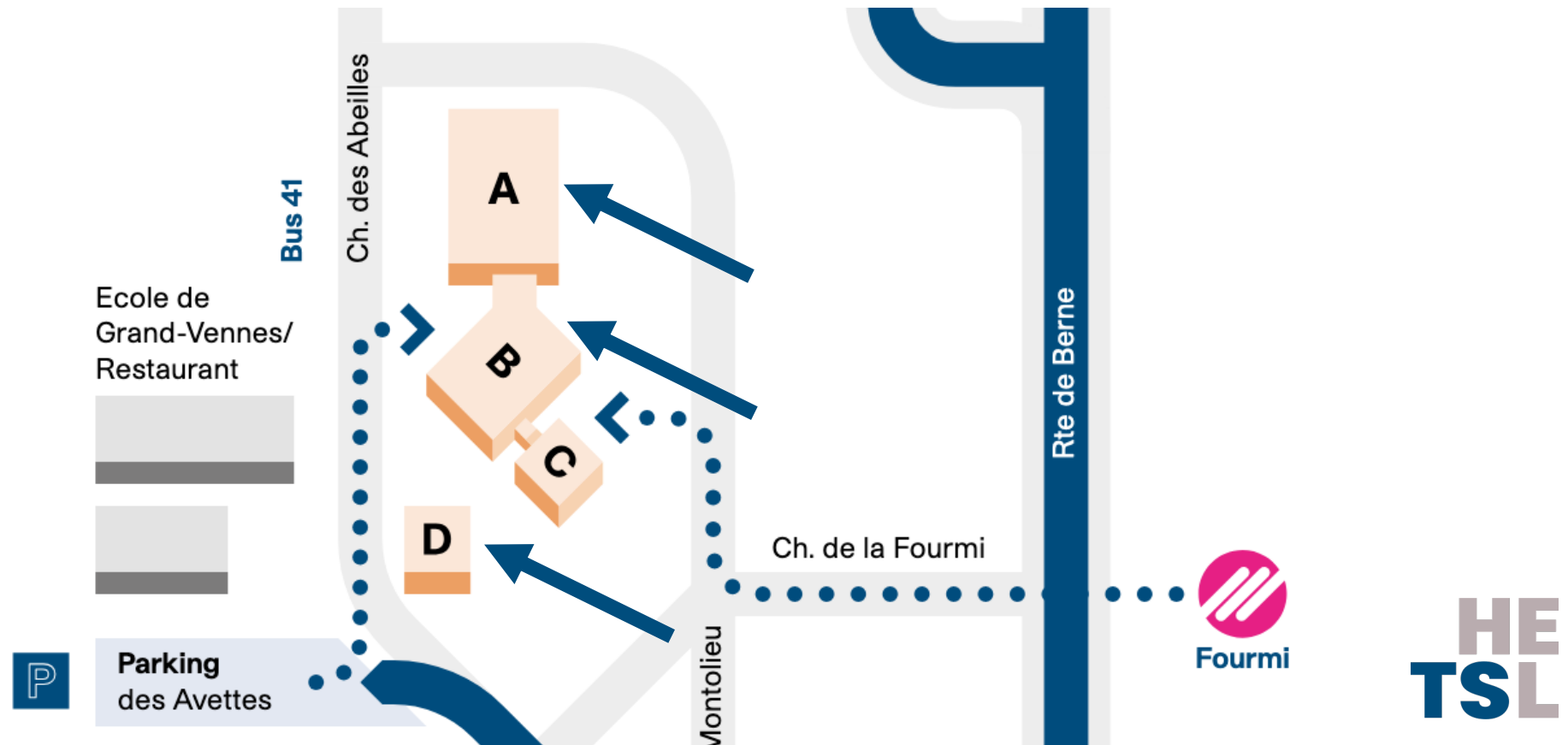
Co-doyenne, responsable de filière
Responsable cursus et du personnel
Responsable programme BSc I et II
martine.bertrand@hetsl.ch

Sylvie Ray-Kaeser

Co-doyenne, responsable de filière
Responsable des relations externes et des aménagements d'étude
Responsable programme BSc III
sylvie.ray@hetsl.ch

Le personnel de la filière

Plan de situation



Enseignant·es de la filière

Bureaux bâtiment D (3^e étage)

Martine Bertrand Leiser

Laure Décastel

Julie Desrosiers

Isabel Margot-Cattin

Denis Pouliot-Morneau

Valérie Simonet

Virginie Stucki

Bureaux bâtiment A

Romain Bertrand A 316

Mathilde Berger A 411

Anne Deblock-Bellamy A 412

Catherine Genet A 413

Nicolas Kühne A 314

Line Michaud-Vionnet A 411

Michelle Monin A 413

Emeric Offenstein A 430

Marc-André Pellerin A 430

Valentine Perrelet A 412

Sylvie Ray-Kaeser A 313

Floriane Rebeaud A 411

Marie-Gabrielle Wick A 314



Assistant·es

Assistant·es d'enseignement :
Bureaux bâtiment D (3^e étage)

Alison Borda
Marion Gecaj
Hélène Libon
Morgane Pajor
Louise Raffourt
Maxime Siegenthaler

Assistantes administratives :
B 132 : 7h00 - 16h00 (ve 15h)

Laurence Moesching
Bsc II
lu-ma-me-je

Valérie Bezençon
Bsc I et Bsc III
lu-ma-me-je-(ve)

Un nouveau campus

Moderne, innovant et accueillant

Plus de 1200 étudiant.es rassemblés

- Bibliothèque
- Cafétéria
- Salle de sport
- Salles d'enseignement théorique et pratique
- Centre de simulation interprofessionnel

HESAV





Campus
santé dès
2026

<https://hesav.ch/campus-sante/>



Profession

L'ergothérapie...

...vise à permettre aux personnes de réaliser leurs occupations de la vie tous les jours

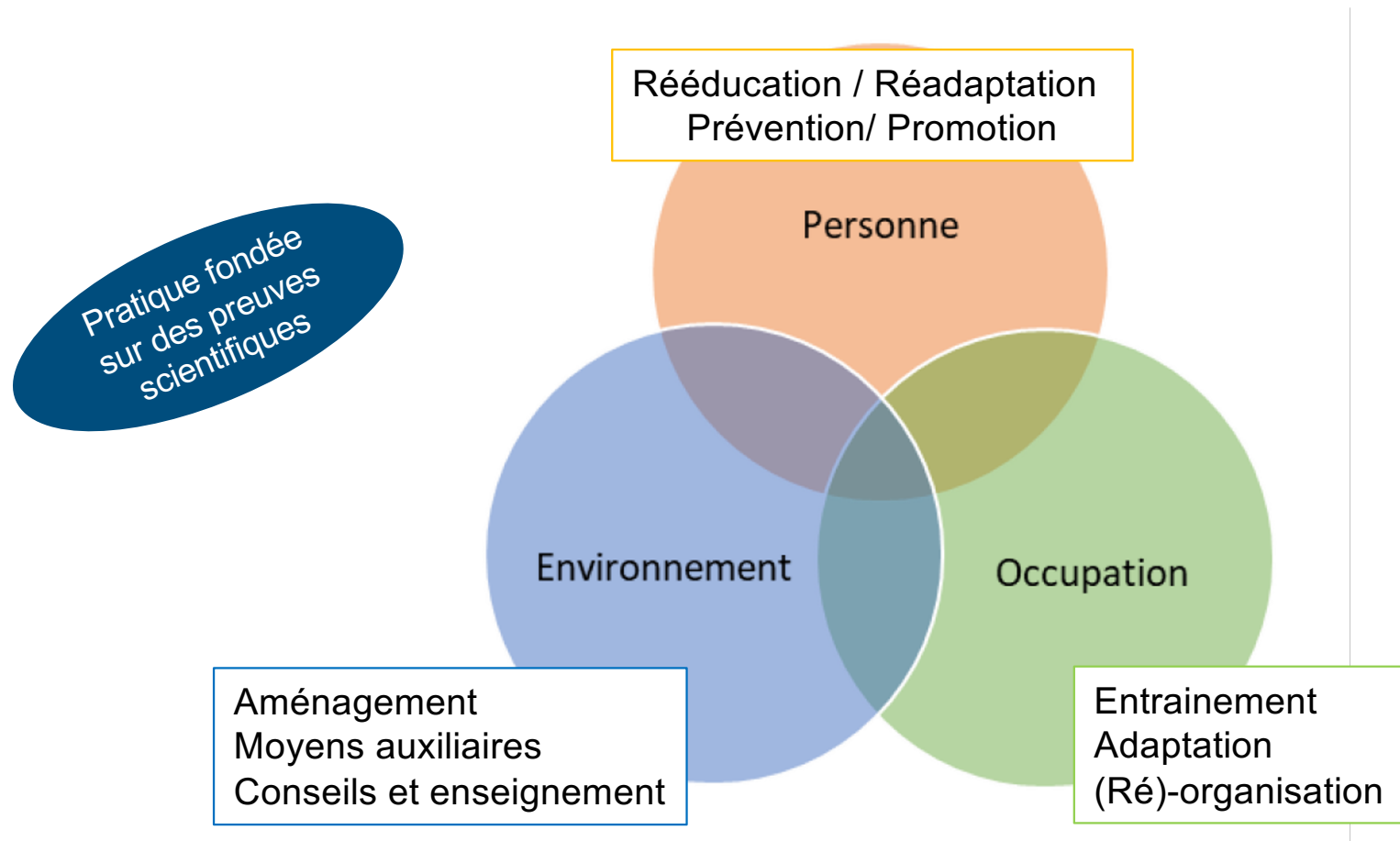
Réaménagement
des occupations

Développement
des habiletés

Modification de
l'environnement

Evaluations

Les interventions



Domaines d'expertise

- Atteintes en santé physique et psychique
- Situations aiguës et chroniques
- Tout âge
- Intervention individuelle et en groupe
- Milieu institutionnel et communautaire



Lieux de pratique



**HÔPITAUX ET
SERVICES DE
RÉÉDUCATION**



**CMS ET HÔPITAUX
DE JOUR**



**CABINETS
LIBÉRAUX**



**DOMICILE - LIEU
DE TRAVAIL**

Lieux de pratique et clientèle

Pratique hospitalière, en institution (50%) et ambulatoire (50%)

Client·es avec atteintes des membres supérieurs (24%)

Client·es avec atteintes neurologiques (21,6%)

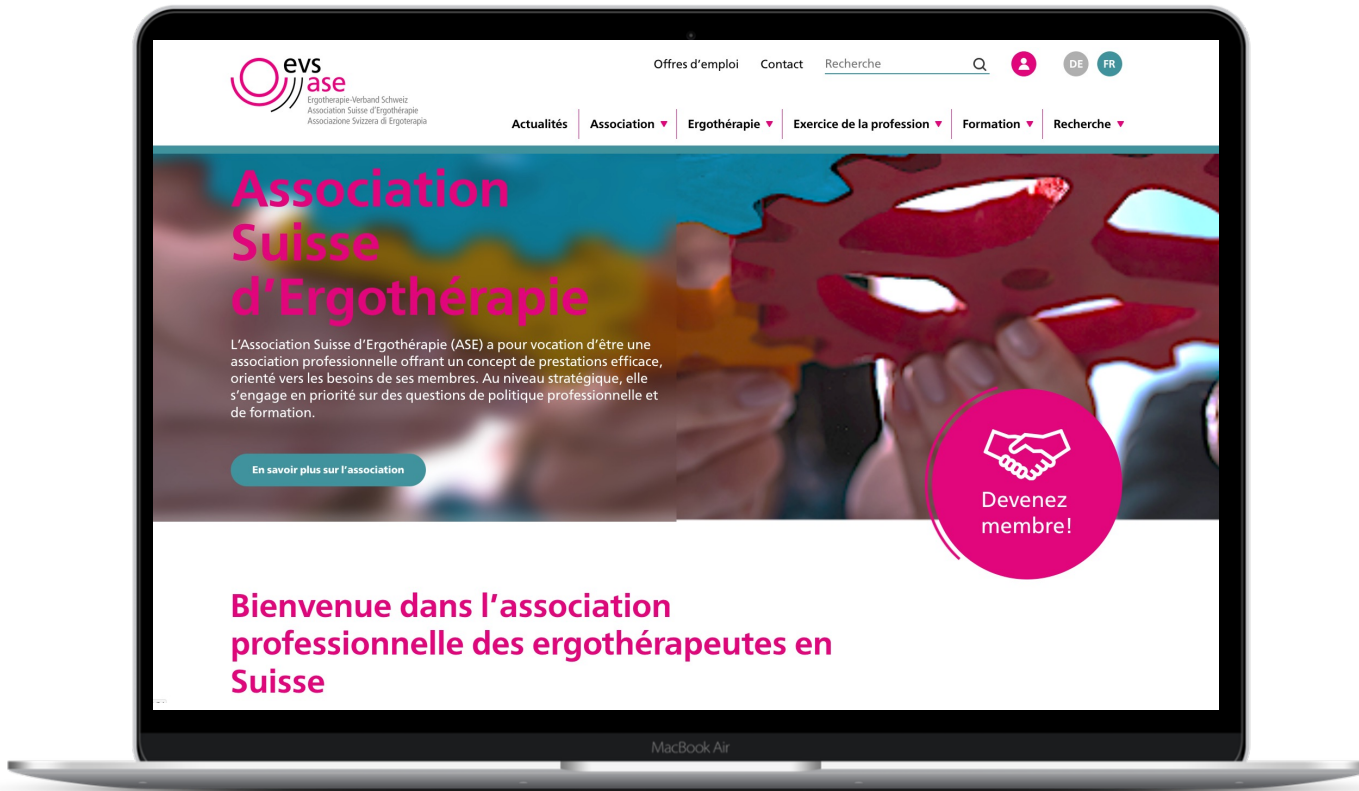
Client·es avec troubles psychiques (17,9%)

Client·es avec troubles neurodéveloppementaux (11%)

Client·es avec démence (7%)

Enquête « emplois d'ergothérapeute en Suisse : nombre et structures » (Ballmer et al., 2023)

Association suisse : <https://www.ergotherapie.ch>



Inscription comme
membre actif en formation
(catégorie S) : 90CHF/an

Valeurs de la profession

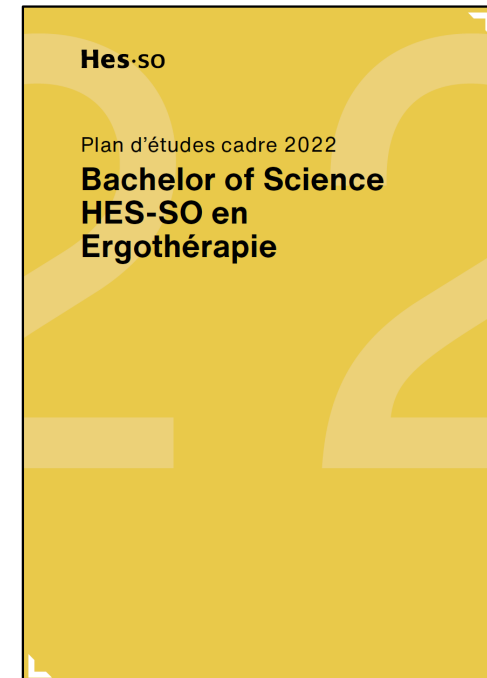
La justice occupationnelle

Les occupations en contexte

Les liens entre les occupations et la santé

Le partenariat autour des occupations

Les occupations et la durabilité



Journée mondiale de l'ergothérapie



Volée 25-28

Volée 25-28

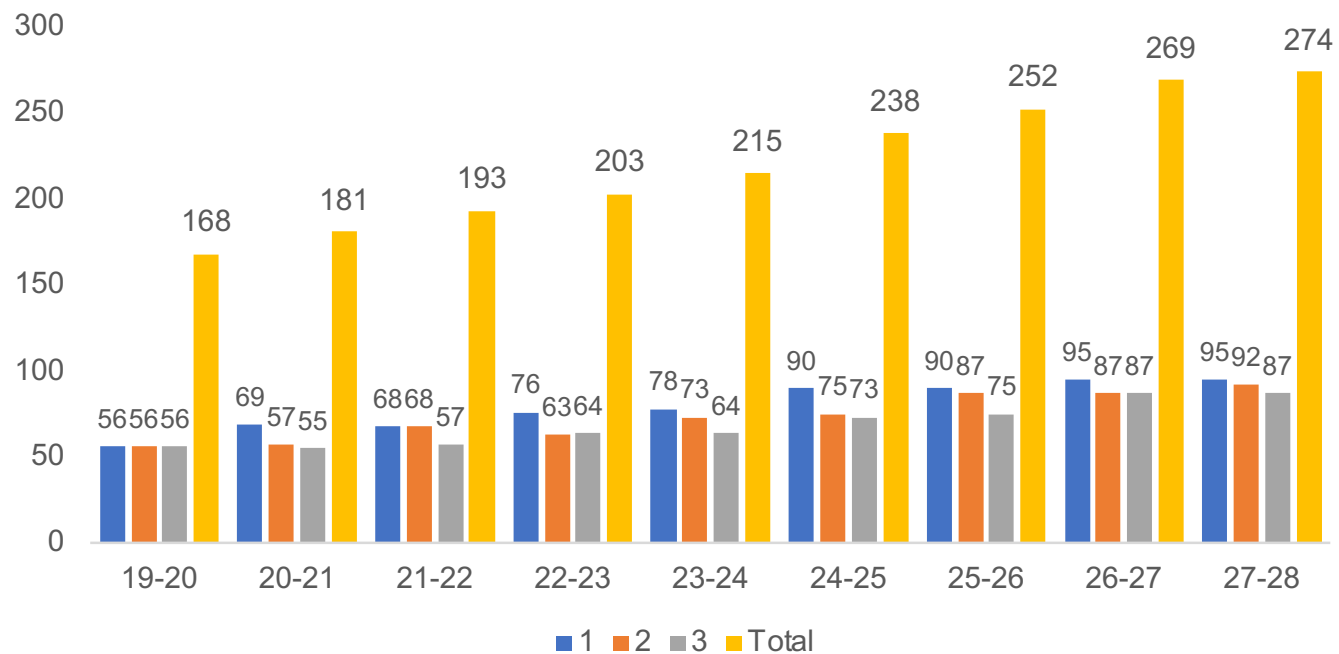
Vous êtes 91 étudiant·es

ER Volée 25-28

→ **A mentionner dans tous vos mails !!!**

Effectifs étudiants

Evolution de l'effectif des étudiant·e·s BSc Ergothérapie



Provenance, diplôme et genre des étudiant·es admis·es en 1^{ère} année - 2025

Canton	
VD	36
VS	7
FR	17
NE	7
GE	9
JU	6
BE	2
France	5

Diplôme	
Matu gymnasiale	33
Matu spé. santé	30
Matu prof. santé-social	15
Admission sur dossier	4
Titre étranger	5
Autre diplôme	2

Genre	
Femme	69
Homme	20

Programme de formation

Format



180 ECTS en 3 ans à
plein temps

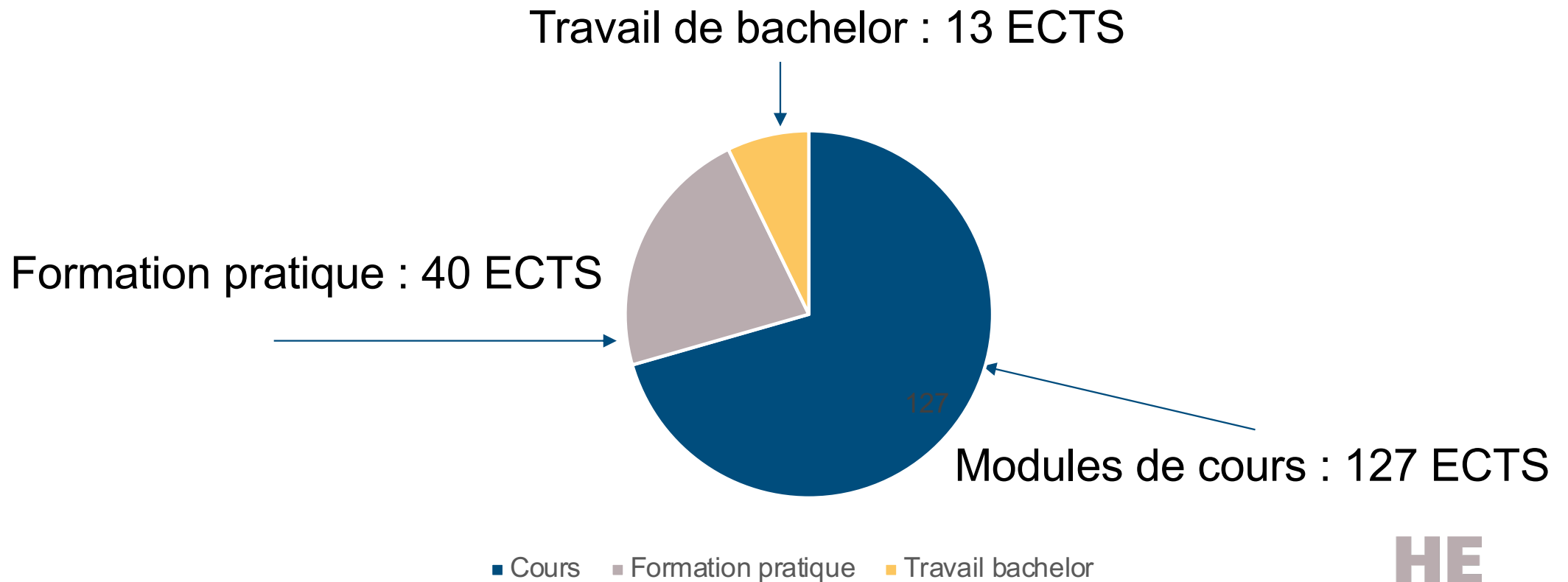
6 semestres
cours en continu



Formation en
alternance

5 journées d'immersion
3 périodes de formation pratique
de 9 à 10 semaines à plein temps

Composantes de la formation (180 ECTS)



Formation à plein temps

Du lundi au vendredi

9h15 – 17h00 (BSc I)

8h30 – 16h15 (BSc II et III)

1 ECTS = 25 à 30 heures de travail
dont 12 à 16 périodes de cours et
le reste en travail personnel

	LUN. 15	MAR. 16	MER. 17	JEU. 18	VEN. 19
GMT+02	cours	S1 - Cours	S1 - Cours	S1 - Cours	S1 - Cours
09:00					
10:00	1101 - Introduction au module, I. Margot De 09:15 à 10:45	1101 - UE1 - Occupations en contexte, I. Margot De 09:15 à 12:30	Bibliothèque gr. 1.2 - J. Longchamp	1104 - Intro module - Définitions et approches de la santé - V.Stucki De 09:15 à 12:30	1105 - U2 - Introduction du module - E. Offenstein De 10:00 à 12:30
11:00	1101 - UE1 - Occupations en contexte, I. Margot De 11:00 à 12:30		1103 - U2 - gr. 2.2 - Atelier de lecture critique - D. Pouliot-Morneau et M. Pajor De 10:00 à 12:30		
12:00					
13:00					
14:00	1103 - U1 ; 1105 ; 1171 - touxtes - Introduction commune 1103-U1, De 13:30 à 15:00	1101 - UE1 - Occupations en contexte, Expérimentation 1, I.Margot De 13:30 à 16:45	Bibliothèque Gr. 2.2 - J. Longchamp De 13:30 à 16:00	1104 - Introduction - "fabrique du droit" - P. De Meyer De 13:30 à 16:45	Bibliothèque - Gr. 1.1 - A. Morina De 13:30 à 16:00
15:00					
16:00	1103 - U2 - touxtes - Introduction à l'unité 2 Les outils du métier De 15:15 à 16:45				
17:00					

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

- Alterne théorie et pratique : cours, ateliers pratique, ateliers de simulation, travaux de groupe, stages
- Différents lieux de stage
- Accompagnement par un praticien formateur ou une praticienne formatrice et un·e référent·e de la filière pendant le stage



Compétences professionnelles



RÔLE D'EXPERT·E

A1

Elles comprennent les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquent efficacement leurs compétences d'expertes en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de leur clientèle à la société.

https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-er/pec/Compétences_professions_de_la_sante_.pdf/

Compétences de l'ergothérapeute selon la loi sur les professions de la santé LPSan

Selon, l'OCPSan, les personnes ayant terminé le cycle Bachelor en Ergothérapie doivent être capables :

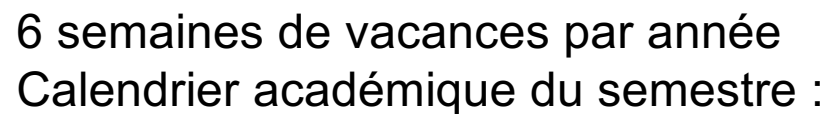
- d'assumer la responsabilité professionnelle de la démarche d'ergothérapie lorsqu'elles travaillent auprès des patients ou des clients, de leurs proches, et de coordonner tout le processus ;
- de choisir et d'appliquer, dans les démarches d'ergothérapie, les méthodes d'évaluation et les interventions appropriées à la personne et à la situation, sur la base des connaissances scientifiques actuelles ;

d'assumer la responsabilité professionnelle de la démarche d'ergothérapie lorsqu'elles travaillent auprès des patients ou des clients, de leurs proches, et de coordonner tout le processus

- d'établir une relation thérapeutique appropriée avec les patients ou les clients et de communiquer de manière à leur permettre de participer aux décisions ;
- de faire valoir la perspective de l'ergothérapie au sein d'équipes interprofessionnelles et de s'engager pour la prise en compte des besoins relatifs aux activités des patients ou des clients ;
- d'identifier les besoins de recherche dans le domaine de l'ergothérapie, de participer à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, de contribuer à une transposition efficace des connaissances dans la pratique professionnelle ;
- de transmettre les connaissances pertinentes en ergothérapie aux patients ou aux clients et à leur entourage, ainsi qu'à leurs pairs et aux membres d'autres groupes professionnels, et de les assister dans l'application.

HE
TSL

Hes·SO
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland



Programme de 1^{ère} année

1101 Perspectives occupationnelles
1102 Développement de la personne
1103 Profession : compétences
élémentaires
1104 Système de santé et droit
1105 Profession : histoire et
démarche
1171 Intégration 1

1206 Performances occupationnelles et
mobilité en contexte
1207 Performances occupationnelles et
habiletés manuelles
1208 Transitions occupationnelles
1209 Performances occupationnelles
des personnes adultes avec une atteinte
neurologique
1210 Habitudes de vie et santé
1272 Intégration 2

Programme de 2^{ème} année

2311 Méthodologie
2312 Performances occupationnelles
des personnes à risque de
vulnérabilité
2413 Interventions auprès des enfants
2373 Intégration 3
2391 Formation pratique niveau 1

2413 Interventions auprès des enfants
2414 Performances occupationnelles
des personnes présentant une démence
ou nécessitant des soins palliatifs
2415 Ergothérapie en santé mentale
2416 Accompagner le changement
2492 Formation pratique niveau 2

Programme de 3^{ème} année

3517 Santé publique et communautaire
3518 Problématiques sociétales
3519 Activité travail : interventions en ergothérapie
3574 Intégration 4
3581 Projet Travail Bachelor
3620 Profession : contextes de pratiques
3661 Options

3620 Profession : contextes de pratiques
3661 Options
3682 Travail Bachelor
3693 Formation pratique niveau 3

Descriptifs de module

Fiches à consulter avant
le début des modules :

<https://www.hetsl.ch/bachelor-en-ergotherapie/structure-et-programme#c7893>



Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2025-2026

1. Intitulé du module : Développement de la personne

Code : S.ER.SO.1102.F.25

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

- ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lectures, vidéos)

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s) ☐ Avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert-e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert-e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les grandes étapes du développement biopsychosocial dans une perspective de vie entière.
- Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent le développement et la santé.

Evaluation de l'enseignement par les étudiant·es

Les modules d'enseignement sont soumis à une évaluation par les étudiant·es. Cette évaluation consiste à répondre anonymement et volontairement à une dizaine de questions portant sur le module/programme et son organisation. Les résultats permettent d'ajuster les cours pour les années suivantes.

Chap. 4.1 Guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/4-participation/evaluation-de-lenseignement/>

Modalités pédagogiques

Types de cours et modalités pédagogiques

Cours magistraux

Cours pratiques, ateliers, laboratoires,
expérimentations, pratiques simulées

Cours hybrides, avec parties de cours
asynchrones

Cours d'intégration

Cours interprofessionnels

Cours à option et activités libres



Supervision pédagogique

Durant les périodes de formation pratique : supervision obligatoire d'une durée de 6 séances de 60 minutes

3 séances sont à effectuer durant la formation pratique de niveau 1

Adresse de contact :

supervision_ergo@hetsl.ch

<https://www.hetsl.ch/bachelor-en-ergotherapie/supervision-pedagogique/>



Examens

Modalités : Examens écrits, oraux, dossiers, présentations en séminaire

Notations : Unités notées sur 6 au 0,10

Modules notés sur 6 au 0,5 (>4) ou 0,10 (<4)

Notes chiffrées converties en lettres (A à E; Fx et F)

En **première session**, seules les notes au module entre 3.5 et 3.9 permettent une **remédiation**. Toute note inférieure entraîne la répétition du module.

En **répétition**, une note inférieure à 4 entraîne l'arrêt de la formation.

Formation pratique

30 semaines à plein temps

- 5 jours d'immersion semestre 1
- Stage niveau 1 : 10 semaines fin du semestre 2 et début du semestre 3
- Stage niveau 2 : 9 semaines fin semestre 4
- Stage niveau 3 : 10 semaines début semestre 6

Lieux négociés par l'école

Répartition des places par la responsable de la FP Floriane Rebeaud, sur la base de vos choix

Compétences évaluées par le milieu de stage

FP échouée : pas remédiée, mais répétée sur la période suivante

Mobilités

- Mobilité nationale (ZHAW, SUPSI)
- Mobilité Europe (France et Belgique)
- Mobilité hors Europe (Université de Montréal et de Laval)
- Durées : 9 semaines (un stage) à une année
- FP ou combinaison FP et cours
- Possible dès la fin du 4^{ème} semestre

Séance d'informations début de semestre 3

Responsable : floriane.rebeaud@hetsl.ch

Chap. 3.5 : guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/mobilite/>



Travail de Bachelor

En principe réalisé en groupe

Recension des écrits structurée à partir d'une problématique de terrain identifiée lors de la formation pratique de niveau 2

Délai de soutenance du projet de travail de bachelor : semaine 41 (début de la 3^{ème} année d'étude)

Délai de soutenance du travail de bachelor : semaine 37 (fin de la 3^{ème} année d'étude)

Règles et règlements

Présence aux cours

De manière générale, **la présence aux cours est nécessaire et vivement conseillée.**

Les exigences quant à la présence aux cours sont précisées dans les descriptifs des modules. Ceux-ci indiquent les **conséquences** d'une ou de plusieurs absences lorsque la présence et la participation aux cours sont obligatoires : compléments à présenter ou cours à reprendre, pénalités sur la note du module, etc. Ces conséquences peuvent s'appliquer en cas d'absence justifiée ou non.

Cours à présence obligatoire : cours dont les compétences s'acquièrent par des exercices et des pratiques simulées, par le travail en groupe ou qui sont évaluées en séminaire.

Conditions financières

Taxe semestrielle :

- 700.- (étudiant·es domicilié·es en Suisse)
- 1'050.- (étudiant·es non-domicilié·es en Suisse)

Contribution aux frais d'études semestrielles : 200.-

Indemnité mensuelle : 400.- (versée trimestriellement)

Guide de l'étudiant : <https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/taxes-et-contributions-financieres/> ; <https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/formation-pratique/>

Règlements d'étude et directives de la filière

Règlement HES-SO : <https://www.hetsl.ch/reglements-et-chartes/>

Règlement bachelor : <https://www.hetsl.ch/reglements-et-chartes/>

Règles et directives de la filière : <https://cyberlearn.hes-so.ch/course/view.php?id=12663>

Réclamations et recours

Demander d'abord à rencontrer la ou le responsable de module

Réclamation par écrit à la direction dans les 10 jours après réception du courrier indiquant la décision

Recours possibles sur les décisions rendues par la Direction **après la réclamation**

Chap. 3.9 guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/voies-de-droit/>

Procédure : <https://www.hetsl.ch/reglements-et-chartes/>

Art 79. LHEV



Fraude et sanctions

Toute fraude y compris le plagiat ou la tentative de fraude dans les travaux d'évaluation, les examens et le travail de bachelor entraîne la note de 1 et peut faire l'objet de sanctions (avertissement, exclusion)

Plagiat : copie de phrases ou de paragraphes issus d'une source, sans que celle-ci prenne la forme d'une citation

Art. 36 et 37 du règlement formation de base (bachelor et master) en HES-SO <https://www.hetsl.ch/reglements-et-chartes/>

Utilisation de l'IA

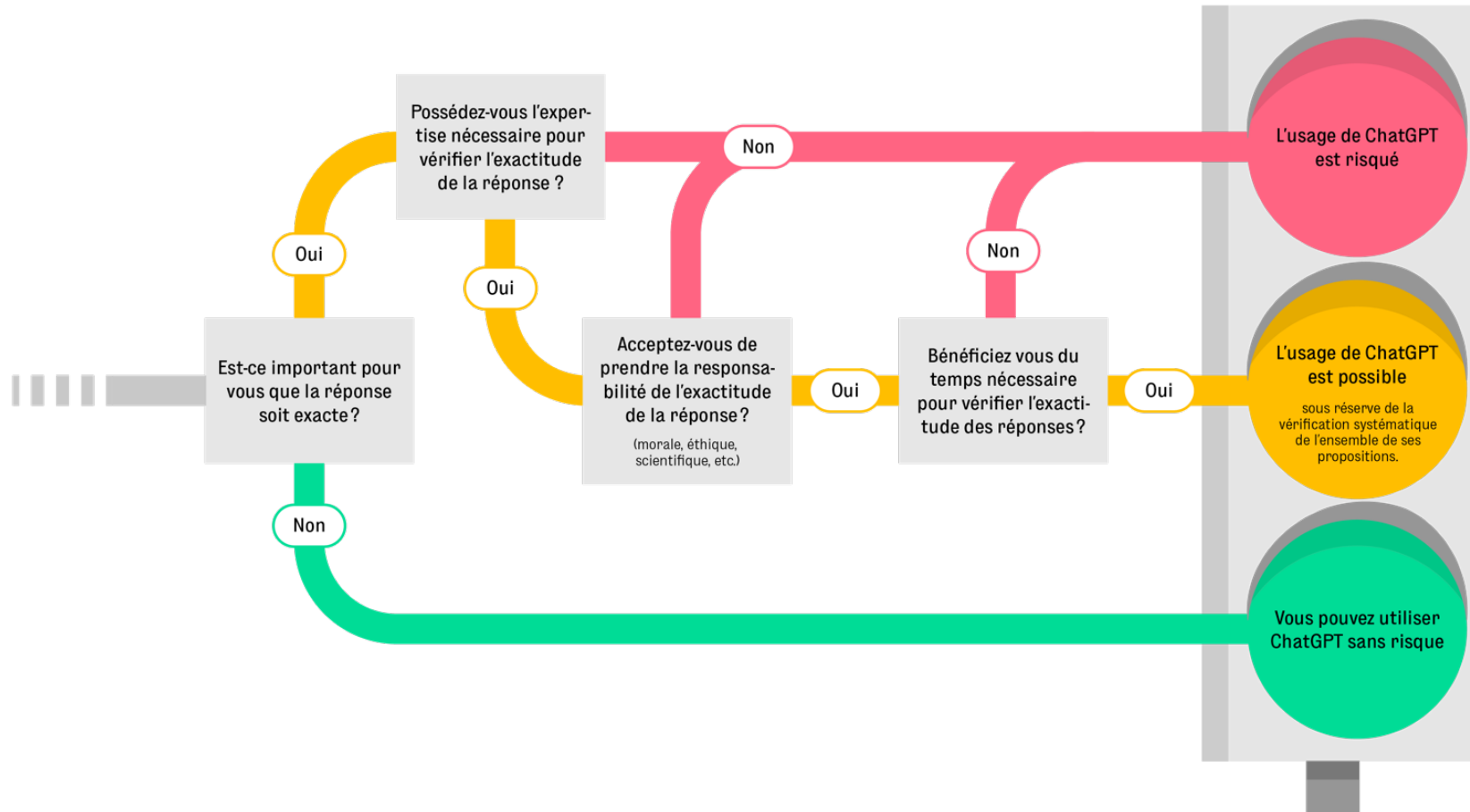
L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons **d'intégrité académique**, il est nécessaire de mentionner les outils utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation.

Les descriptifs de module précisent les usages de l'IA autorisés en particulier dans les évaluations et production de travaux :

- Correction, reformulation : généralement pas besoin d'annoncer, sauf par ex. TB
- Synthèse, inspiration, explication, citation (copier-coller) : besoin d'annoncer
- Si pas annoncé = forme de tricherie

Groupe de pilotage IA de la HES-SO, 2024. Guide réflexif pour une utilisation transparente de l'IA générative dans l'enseignement, p. 5.

Utilisation de l'IA



Traduit et adapté de: Alexandre Tiulkanov (janv 2023), Is it safe to use Chat GPT ?



LeCarrefour | Infographie pédagognumérique

Guide de l'étudiant·e pour une utilisation responsable de l'IA

En tant qu'étudiant·es, vous devez toujours vérifier si la réglementation de votre établissement d'enseignement supérieur autorise l'utilisation de l'IA. L'utilisation de toute forme d'IA dans le cadre de vos cours, études, examens ou recherches à l'université sans la reconnaissance et une explication de son apport est une faute académique.

En adoptant l'IA de manière responsable, en vous engageant activement dans vos études, et en respectant l'intégrité académique, vous pouvez exploiter la puissance de cette technologie pour enrichir votre éducation. N'oubliez pas que les outils d'IA servent d'assistance à l'apprentissage, et non des substituts à votre développement intellectuel.

Élément de travail	Utilisation responsable	Limitations et choses à éviter
Cours magistraux	Clarifier des concepts complexes et renforcer sa compréhension personnelle en tenant compte des objectifs d'apprentissage du cours.	Évitez de vous fier uniquement à l'IA. L'IA peut fournir des informations inexactes et demeure limitée par la dernière mise à jour du logiciel.
Travaux écrits	Peut être utilisé pour commencer une recherche documentaire afin de comprendre les principaux concepts. Peut être utile pour : - générer des idées, comme une liste de sujets; - réviser vos travaux; - demander des commentaires sur votre propre travail; - aidez à définir le format de référencement. Respecter l'intégrité académique en citant toujours les sources. Sauvegarder une trace de la conversation avec l'IA.	L'IA n'est pas douée pour critiquer ou placer des idées dans un contexte particulier. Le risque de plagiat est élevé et il n'est pas acceptable de soumettre le contenu généré par l'IA tel quel ; les vérificateurs de plagiat ne cessent d'évoluer. Les sources des publications générées par l'IA ne sont que des prédictions, il se peut qu'elles n'existent pas réellement.
Apprentissage par problèmes (APP)	Demander des conseils techniques sur l'utilisation de R, Excel, PowerPoint, etc. Demander de la rétroaction pour vérifier si vous avez exploré tous les aspects de l'interprétation des données. Voir des exemples de la manière dont vous pouvez présenter vos résultats.	Ne faites pas abstraction de votre esprit critique en acceptant des réponses générées par l'IA sans vérification. Ne vous contentez jamais de copier-coller les questions et les réponses.
Tests et examens	Générer des questions d'entraînement pour vous préparer et vous évaluer.	Ne pas tricher en utilisant l'IA pour générer vos réponses.
Tutoriel	Créer des scénarios pour approfondir votre compréhension. Avoir une meilleure compréhension des problèmes qui vous sont posés.	Ne copiez pas les réponses sans essayer de résoudre les problèmes par vous-même. Ne laissez pas l'IA remplacer votre participation active aux discussions.
Travaux pratiques	Aide au processus de résolution des problèmes. Mieux comprendre les protocoles et la méthodologie expérimentale.	N'utilisez pas l'IA pour répondre à des questions sans comprendre ou réfléchir.



Munn, Y. (2023). Guide de l'étudiant·e pour une utilisation responsable de l'IA, Le Carrefour UQAM (enseigner.uqam.ca), adapté et traduit de *Student guidance for the responsible use of AI* by Dre Denise Hough, University of Glasgow, CC BY 4.0

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://collimateur.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/11/2023/10/Guide de PersonneEtudiante UsageResponsableIA.pdf>

HE
TSL

Infractions aux règles

Exemples :

- Signer une liste de présence à la place d'un·e camarade
- Tricher aux examens, copier ou permettre de copier
- Faire le travail d'un·e autre étudiant·e
- Violation du secret professionnel
- Pénétrer sur son lieu de stage après la fin de son contrat, dans un bureau d'un·e enseignant·e ou du secrétariat en l'absence des personnes

Enregistrement

Il est **strictement interdit** de filmer/enregistrer/diffuser les cours donnés à la HETSL ou à distance **sans autorisation**

Chap. 6.4 Guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/6-vie-sur-le-campus/enregistrement/>

Consommation d'alcool et produits illicites



La consommation et la distribution d'alcool est interdite durant les horaires de cours (de 7h à 17h)

Les rencontres conviviales dans le jardin peuvent avoir lieu jusqu'à 20h au plus tard

(<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/6-vie-sur-le-campus/consommation-dalcool>)

Usage des téléphones et réseaux sociaux pendant les cours



Demandes & Annonces

Aménagements d'études pour les étudiant·es à besoins d'apprentissage particuliers

Besoins courants liés à des difficultés d'apprentissage attestées (temps supplémentaire aux examens, format des examens...)

Remplir le **formulaire** de demande d'aménagements courants:

<https://hetsl.wufoo.com/forms/amanagements-daatures-courants/>

Demander un **entretien** si besoin (aménagement du programme, congés de longue durée...)

Demande traitée par : sylvie.ray@hetsl.ch

Chap. 8.3 guide de l'étudiant

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/8-autres-aides/etudiantes-avec-des-besoins-particuliers/>



Ateliers HETSL de soutien aux études

Sujets
Stratégies de mémorisation
Gestion du temps
Rédaction de travaux
Utilisation de OneNote
Prise de notes
Utilisation de OneNote
Prise de notes
Expression orale
Stratégies de mémorisation
Préparation aux examens
Préparation aux examens
Des outils numériques pour étudier
Gestion du stress
Normes bibliographiques
Utilisation de Zotero

Soutien aux Etudes

Offre d'ateliers de soutien aux études et brochure «étudier ça s'apprend» :

<https://cyberlearn.hes-so.ch/course/view.php?id=3694>

Espace de ressources pour étudier à distance et modes d'emploi :

<https://cyberlearn.hes-so.ch/course/view.php?id=17338>

Réussite dans l'enseignement supérieur



Diversité et réussite dans l'enseignement supérieur

Conseils pour la communauté étudiante, enseignante et directions

L'enseignement supérieur évolue : l'inclusion, l'innovation pédagogique et la réussite des étudiantes et étudiants sont au cœur des préoccupations. Comment accompagner efficacement cette transformation ?

Fruit d'une collaboration entre la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), la Haute école de la santé La Source et l'Université de Lausanne (UNIL), ce livre propose des outils concrets et des stratégies adaptées à chaque acteur de l'éducation.

Auteurs

Martin Murielle
Forcella Alexia

Dimitrova Nevena

Ray-Kaesler Sylvie

Langwieser Lisa

Serry Sophie

Chamam Souhir

<https://www.hetsl.ch/laress/publications/detail/publication/diversite-et-reussite-dans-lenseignement-superieur>



Soutien psychologique

Une possibilité de soutien psychologique ponctuel a été mise sur pied par la HETSL en collaboration avec le département spécifique du CHUV actif sur les sites de l'Université de Lausanne et de l'EPFL. Ce service, confidentiel, offre aux étudiant·es de la HETSL une possibilité de rendez-vous, en cas de difficultés d'ordre psychique en relation avec le cursus de la Haute école ou en lien avec sa vie personnelle.

La première consultation est gratuite et les modalités de prise en charge figurent sur un site ad hoc : <https://www.chuv.ch/fr/fiches-psy/consultation-psychotherapeutique-pour-etudiants-hetsl-unite-ambulatoire-daccueil-et-interventions-breves>



Soutien social

Si vous rencontrez des difficultés sociales, administratives, juridiques et/ou financières, le Centre social protestant (CSP) vous reçoit gratuitement et de manière confidentielle sur rendez-vous dans les locaux de Jet service tout au long de la semaine.

JET SERVICE
SERVICE SOCIAL JEUNES

CONSEIL SOCIAL
ET JURIDIQUE POUR
LES ÉTUDIANT·E·S DE L'HETSL
GRATUIT ET CONFIDENTIEL
DANS LES LOCAUX DE JET SERVICE

Sur rendez-vous au :
021 560 60 30

Avenue de Rumine 2
1005 Lausanne
021 560 60 30
jet.service@csp-vd.ch
www.csp.ch/vaud

CENTRE SOCIAL PROTESTANT
VAUD

Demande de congé

Congé de moyenne durée : entretien auprès de sylvie.ray@hetsl.ch

Congé de longue durée (semestre ou plus) : entretien auprès de sylvie.ray@hetsl.ch puis demande écrite à la direction avant le 31.08 ou 31.01 pour bénéficier d'une taxe d'études réduite

Chap. 3.3 guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/conges-et-interruptions/>

Demande d'équivalence

Crédits obtenus dans une formation antérieure HES ou universitaire
il y a **moins de 3 ans** depuis le début des études en ergothérapie

Module entier ou sur une ou des unités d'enseignement

Demande écrite au décanat **au plus tard 2 semaines après le début des études**, avec attestations de notes, description des contenus et durée des cours suivis

Chap. 3.1.3 guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/admission/>



Annonce en cas de maladie/accident

Maladie ou accident pendant les périodes de cours ou formation pratique

Informez le ou la responsable de module / du milieu de FP (PF)

Maladie longue : fournir un certificat médical et prendre contact avec sylvie.ray@hetsl.ch

Maladie ou accident pendant les examens : certificat médical nécessaire pour être convoqué à de nouvelles évaluations (art. 28 règl. de base bachelor HES-SO)

Accident à la HETSL ou sur le trajet HE-domicile : avertir le secrétariat rapidement (couverture assurance subsidiaire)

Chap. 3.2 guide de l'étudiant·e

<https://my.hetsl.ch/guide-de-letudiante-et-de-letudiant/3-etudes/assurances/>



Vers qui adresser vos questions

Par email quel que soit l'interlocuteur, **avec votre nom entier et la volée**

Questions :

Sur un contenu de cours : l'enseignant-e

Sur le module (examen p.ex.) : le·la responsable de module

Sur l'organisation de l'année (Bsc I et Bsc II) : martine.bertrand@hetsl.ch

Sur l'organisation de l'année (Bsc III) : sylvie.ray@hetsl.ch

Sur les aménagements d'études : sylvie.ray@hetsl.ch

Documents de cours et horaires des cours

<https://www.hetsl.ch/bachelor-en-ergotherapie/>



Admission
Structure et programme
Formation pratique
Mobilité internationale
Calendrier académique
Corps enseignant

Informations et procédures

Documents de la journée
Règles de la filière

The screenshot displays the Cyberlearn Hes-so interface. At the top, the header includes the 'Cyberlearn' logo, 'Hes-so - CENTRE E-LEARNING', and a navigation bar with 'Accueil' and 'Tableau de bord'. Below the header, the breadcrumb 'Santé / BSc Ergothérapie' is visible. The main title of the page is '25_24_23_22_HES-SO-ER-VD-INFORMATIONS ET PROCÉDURES'. A horizontal menu contains 'Cours', 'Participants', 'Notes', and 'Plus'. The 'RÈGLES DE LA FILIÈRE' section is expanded, showing a list of documents: 'Directives-présentation des documents écrits', 'Directives relatives aux examens', and 'Consultation ergotheca'. Each document is preceded by a PDF icon.

Cyberlearn
Hes-so - CENTRE E-LEARNING

Accueil Tableau de bord

Santé / BSc Ergothérapie

25_24_23_22_HES-SO-ER-VD-INFORMATIONS ET PROCÉDURES

Cours Participants Notes Plus

> RENTRÉE VOLÉE 2025-2028

▼ RÈGLES DE LA FILIÈRE

Quelques règles de la filière

- PDF Directives-présentation des documents écrits
- PDF Directives relatives aux examens
- PDF Consultation ergotheca

Exercice

25_ER_BSC_25-28_1101_PERSPECTIVES OCCUPATIONNELLES ET HANDICAP

OPTIONS D'INSCRIPTION

25_ER_BSC_25-28_1101_PERSPECTIVES OCCUPATIONNELLES ET HANDICAP

Professeur-e: Bertrand Romain

Professeur-e: Bertrand Leiser Martine

Professeur-e: Margot Cattin Isabel

Professeur-e: Margot-Cattin Pierre

Professeur-e: Nussbaumer Léa

Professeur-e: Ray-Kaeser Sylvie



AUTO-INSCRIPTION (ETUDIANT-E)

Chercher les cours:
25_ER_BSC_25_28

Clé d'inscription du
module 1101: occupation

Horaires PDF et groupes

	LUN. 15	MAR. 16	MER. 17	JEU. 18	VEN. 19
GMT+02	cours	S1 - Cours	S1 - Cours	S1 - Cours	S1 - Cours
09:00					
10:00	1101 - Introduction au module, I. Margot De 09:15 à 10:45	1101 - UE1 - Occupations en contexte, I. Margot De 09:15 à 12:30	Bibliothèque gr. 1.2 - J. Longchamp 1103 - U2 - gr. 2.2 - Atelier de lecture critique - D. Pouliot-Morneau et M. Pajor De 10:00 à 12:30	1104 - Intro module - Définitions et approches de la santé - V. Stucki De 09:15 à 12:30	1105 - U2 - Introduction du module - E. Offenstein De 10:00 à 12:30
11:00	1101 - UE1 - Occupations en contexte, I. Margot De 11:00 à 12:30				
12:00					
13:00					
14:00	1103 - U1 ; 1105 ; 1171 - touxtes - Introduction commune 1103-U1, De 13:30 à 15:00	1101 - UE1 - Occupations en contexte, Expérimentation 1, I. Margot De 13:30 à 16:45	Bibliothèque Gr. 2.2 - J. Longchamp De 13:30 à 16:00	1104 - Introduction - "fabrique du droit" - P. De Meyer De 13:30 à 16:45	Bibliothèque - Gr. 1.1 - A. Morina De 13:30 à 16:00
15:00					
16:00	1103 - U2 - touxtes - Introduction à l'unité 2 Les outils du métier De 15:15 à 16:45				
17:00					

Groupes

Demi : 1 et 2

Tiers : a, b et c

Quart : 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2

5^e : 1a, 1ab, 12b, 2bc, 2c

6^e : a1, a2, b1, b2, c1, c2

A faire ...

Définir des représentant·es de volée

2 représentant·es pour participer :

- aux rencontres avec le décanat (janvier et juin)
- à la commission des études (2 séances annuelles)

Réponse à martine.bertrand@hetsl.ch

Délai : 1^{er} octobre

Pour bien commencer et réussir ses études

Lire les descriptifs de module

Savoir utiliser myhetsl

Etre familiarisé avec cyberlearn (Moodle)

Lire ses emails hetsl.ch

Parcourir le guide des étudiant·es et la brochure «étudier ça s'apprend»

Suivre les cours avec assiduité

Ne manquer aucun cours à présence obligatoire

Rendre les documents demandés dans les délais

Participer activement aux travaux de groupe

Etudier en dehors des heures de cours

Collectifs

Conseil représentatif

Le CREP est là pour représenter l'ensemble de la communauté de l'école et a droit de proposition et d'interpellation sur toute question relative à celle-ci. Dès lors, n'hésitez pas à contacter vos représentants en son sein si nécessaire. Le Conseil est composé de 20 représentants des 4 corps de la HETSL (personnel enseignant, administratif, assistant, étudiant·es)

<https://www.hetsl.ch/organisation/crep/>

Harcèlement : zéro tolérance

Qu'il soit sexuel, sexiste et/ou moral, le harcèlement n'a aucune place au sein de la HETSL.

Une procédure interne en cas de dépôt de plainte est prévue et peut déboucher sur des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de la HETSL.

Groupe de référence vers qui s'adresser :

<https://www.hetsl.ch/organisation/prevention-du-harcèlement/>



HETSLibre

HETSLibre est l'association des étudiant·es de la HETSL

<https://www.hetsl.ch/campus/hetslibre/>

hetslibre@hetsl.ch



Collectif féministe

Le collectif féministe a été créé en 2020 dans le but d'échanger et de faire des actions concernant cette thématique

Missions et objectifs

- Promouvoir la connaissance et sensibiliser les étudiant·e·x·s de la cause féministe par le biais d'ateliers, projections, groupes de paroles ou débats concernant des thématiques spécifiques.
- Favoriser des espaces de parole sécurisés et en mixité choisie
- Maintenir des activités annuelles, principalement le 8 mars et le 14 juin

<https://www.hetsl.ch/campus/collectif-feministe/>

Association étudiante d'ergothérapie romande

aeer@hetsl.ch

Instagram : [AEER HES SO](#)

**Nous vous souhaitons
plein succès !**

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

